

# Phénol t.p.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 31/10/2018 Version: 1.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Phénol t.p.
N° Index	: 604-001-00-2
N° CE	: 203-632-7
N° CAS	: 108-95-2
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119471329-32
Code du produit	: CL00.0608
Type de produit	: Matière pure, Substance hygroscopique. Mesures préventives ne concernent que la substance à l'état sec
Formule brute	: C6H6O
Synonymes	: benzenol, solide / benzophénol, solide / hydroxyde de phényle, solide / phénol / phénol ordinaire, solide / phénol, pur

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange	: Substance chimique de laboratoire
-------------------------------------	-------------------------------------

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Chem-Lab nv  
Industriezone "De Arend" 2  
Zedelgem - Belgium  
T +32 50 288320  
[info@chem-lab.be](mailto:info@chem-lab.be) - [www.chem-lab.be](http://www.chem-lab.be)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: +32 50 28 83 20
------------------	-------------------

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2	H341
Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 3	H331
Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3	H311
Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3	H301
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2	H373
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B	H314
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16	
Limites de concentration spécifiques:	
(1 =<C < 3)	Skin Irrit. 2, H315
(1 =<C < 3)	Eye Irrit. 2, H319
(C >= 3)	Skin Corr. 1B, H314

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

# Phénol t.p.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Mentions de danger (CLP)

: H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
H301+H311+H331 - Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux central, Peau, foie, reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### Conseils de prudence (CLP)

: P309+P311 - EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/....  
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Phenol v.p.	(N° CAS) 108-95-2 (N° CE) 203-632-7 (N° Index) 604-001-00-2 (N° REACH) 01-2119471329-32	100	Muta. 2, H341 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Oral), H301 STOT RE 2, H373 Skin Corr. 1B, H314

### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Phenol v.p.	(N° CAS) 108-95-2 (N° CE) 203-632-7 (N° Index) 604-001-00-2 (N° REACH) 01-2119471329-32	( 1 =<C < 3) Skin Irrit. 2, H315 ( 1 =<C < 3) Eye Irrit. 2, H319 (C >= 3) Skin Corr. 1B, H314

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Premiers soins général

: Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital. Ne jamais donner à boire de l'alcool.

#### Premiers soins après inhalation

: Emmener la victime à l'air frais. Ne pas faire le bouche-à-bouche. Consulter immédiatement un médecin/le service médical.

#### Premiers soins après contact avec la peau

: Rincer immédiatement avec PE-glycol 400. Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 min./se doucher. Enlever les vêtements pendant le rinçage. Si les vêtements collent à la peau, ne pas les enlever. Couvrir les blessures avec des pansements stériles. Consulter un médecin/le service médical. Surface brûlée > 10%: hospitalisation.

#### Premiers soins après contact oculaire

: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Emmener la victime chez un ophtalmologue. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche à l'eau. Immédiatement après l'ingestion: faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Ne pas administrer d'antidote chimique. Consulter immédiatement un médecin/le service médical. Consulter le centre anti-poison ([www.big.be/antigif.htm](http://www.big.be/antigif.htm)). Porter l'emballage/la vomissure au médecin/hôpital. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate.

# Phénol t.p.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE: Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales. Gorge sèche/mal de gorge. Toux. Difficultés respiratoires. Respiration accélérée. Vertiges. Pertes de connaissance. LES SYMPTOMES SUIVANTS PEUVENT APPARAITRE AVEC LATENCE: Spasme/oedème du larynx possible. Risque de pneumonie. Risque d'oedème pulmonaire.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures par acide/corrosion de la peau. Destruction des tissus. Etat de faiblesse. Tremblements. Troubles de coordination. Choc. Pertes de connaissance. Crampes/contractions musculaires incontrôlées.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Corrosion du tissu oculaire. Lésions oculaires permanentes.
Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures des muqueuses gastro-intestinales. Nausées. Douleurs abdominales. Diarrhée. Baisse de tension artérielle. Choc. Pertes de connaissance. Arrêt respiratoire. LES SYMPTOMES SUIVANTS PEUVENT APPARAITRE AVEC LATENCE: Troubles de perception de la douleur. Hypertrophie/atteinte du foie. Diminution de la fonction rénale. Modification du débit d'urine. Modification de la couleur de l'urine. Méthémoglobinémie.
Symptômes chroniques	: Eruption/dermatite. Peut produire des taches sur la peau. Etat de faiblesse. Maux de tête. Difficultés d'avaler. Douleurs gastrointestinales. Perte d'appétit. Modification de la couleur de l'urine. Salivation abondante. Hypertrophie/atteinte du foie. Dépression du système nerveux central. Vertiges. Troubles de la concentration. Diminution de la fonction rénale. Baisse de la température du corps.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Extincteur rapide à poudre ABC. Extincteur rapide à poudre BC. Extincteur rapide à mousse classe B. Extincteur rapide au CO2. Mousse classe B (résistant à l'alcool). Eau pulvérisée si la flamme ne peut pas s'étendre.
Agents d'extinction non appropriés	: Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flamme. Eau; risque d'extension de la flamme.
<b>5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	
Danger d'incendie	: DANGER D'INCENDIE DIRECT: Matière présentant un risque d'incendie. En état finement divisé: risque d'incendie accru. DANGER D'INCENDIE INDIRECT: À température > point d'éclair: risque d'incendie/explosion accru. Réactions à risque d'incendie: voir "Danger de réactivité".
Danger d'explosion	: DANGER D'EXPLOSION DIRECT: À l'état de poussière: explosif avec l'air. DANGER D'EXPLOSION INDIRECT: Nuage de poussière inflammable par une étincelle. Réactions à danger explosif: voir "Danger de réactivité".
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. En cas d'incendie/échauffement: envisager l'évacuation. Incendie/échauffement: boucher les parties souterraines. Incendie/échauffement: faire fermer portes et fenêtres par voisinage.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri. Ne pas déplacer la cargaison si exposée à la chaleur. Tenir compte des liquides d'extinction toxiques. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer.
Protection en cas d'incendie	: Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-scuristes

Equipement de protection	: Gants. Écran facial. Combinaison résistant à la corrosion. Nuages de poussières: appareil respiratoire à air comprimé/oxygène.
Procédures d'urgence	: Délimiter la zone de danger. Empêcher le dégagement de nuages de poussières. Pas de flammes nues. Employer des appareils résistant à la corrosion. Nettoyer les vêtements contaminés. Réaction dangereuse: envisager l'évacuation.
Mesures antipoussières	: Dégagement de poussières: se tenir du côté d'où vient le vent. Dégagement de poussières: fermer portes et fenêtres aux alentours. Dégagement de poussières: couper les moteurs et ne pas fumer. Dégagement de poussières: ni flammes nues ni étincelles. Poussières: appareils/éclairage pour atmosphères explosives.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

# Phénol t.p.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le solide répandu. Rabattre/diluer nuage de poussière avec de l'eau pulvérisée. Eaux de précipitation peuvent être toxiques/corrosives. En poudre: ne pas employer d'air comprimé pour le pompage.

Procédés de nettoyage

: Couvrir le solide répandu avec sable sec/vermiculite sec/terre sèche soude synthétique ou chaux pulvérisée. Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. En poudre: pas d'air comprimé pour le pompage. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter produit recueilli au fabricant/à instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

: Concentration toxique facilement atteinte par pulvérisation.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. En état finement divisé: utiliser des appareils antétincelles et antidéflagrants. Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire. Se conformer à la réglementation. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Empêcher toute contamination du produit. Employer des appareils résistant à la corrosion. Nettoyer/sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. En poudre: pas d'air comprimé pour le pompage. Tenir l'emballage bien fermé.

Mesures d'hygiène

: Observer une hygiène stricte.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Chaleur et sources d'ignition

: TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources de chaleur. sources d'ignition.

Informations sur le stockage en commun

: TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: nombreuses matières. agents d'oxydation. acides (forts). bases (fortes). métaux. halogènes. eau/humidité.

Lieu de stockage

: Conserver dans un endroit sec. Conserver à l'abri de la lumière. Ventilation au ras du sol. Conserver sous clé. Interdire l'accès aux personnes non compétentes. Sous un abri/en plein air. Peut être conservé sous azote. Conforme à la réglementation.

Prescriptions particulières concernant l'emballage

: EXIGENCES SPECIALES : hermétique. étanche. sec. propre. opaque. correctement étiqueté. conforme à la réglementation. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.

Matériaux d'emballage

: MATERIAU APPROPRIE: acier. acier inoxydable. nickel. polypropylène. verre. MATERIAU A EVITER: plomb. aluminium. fer. cuivre. zinc. bronze. étain.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Phénol t.p. (108-95-2)

UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	8 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV TWA (ppm)	2 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )	16 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV STEL (ppm)	4 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	8 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (ppm)	2 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	16 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	4 ppm
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	7,8 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	2 ppm
France	VLE(mg/m <sup>3</sup> )	15,6 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	4 ppm
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m <sup>3</sup> )	8 mg/m <sup>3</sup>
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (ppm)	2 ppm
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	7,8 mg/m <sup>3</sup>
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	2 ppm

# Phénol t.p.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Phénol t.p. (108-95-2)		
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	16 mg/m <sup>3</sup>
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	4 ppm
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	5 ppm

Phénol t.p. (108-95-2)		
------------------------	--	--

DNEL/DMEL (Travailleurs)		
Aiguë - effets locaux, inhalation	16 mg/m <sup>3</sup>	
A long terme - effets systémiques, cutanée	1,23 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, inhalation	8 mg/m <sup>3</sup>	

DNEL/DMEL (Population générale)		
A long terme - effets systémiques, orale	0,4 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, inhalation	1,32 mg/m <sup>3</sup>	
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,4 mg/kg de poids corporel/jour	

PNEC (Eau)		
PNEC aqua (eau douce)	0,008 mg/l	
PNEC aqua (eau de mer)	0,001 mg/l	

PNEC (Sédiments)		
PNEC sédiments (eau douce)	0,091 mg/kg poids sec	
PNEC sédiments (eau de mer)	0,009 mg/kg poids sec	

PNEC (Sol)		
PNEC sol	0,136 mg/kg poids sec	
PNEC (STP)		
PNEC station d'épuration	2,1 mg/l	

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Vêtements de protection - sélection du matériau:		
OFFRENT UNE EXCELLENTE RÉSISTANCE: viton. OFFRENT UNE BONNE RÉSISTANCE: caoutchouc au butyle. tétrafluoréthylène. OFFRENT UNE MAUVAISE RÉSISTANCE: caoutchouc naturel. caoutchouc nitrile. polyéthylène. PVA. PVC. néoprène/caoutchouc naturel. caoutchouc nitrile/PVC		

Protection des mains:		
Gants		

Protection oculaire:		
Ecran facial. Si dégagement de poussières: lunettes de protection		

Protection de la peau et du corps:		
Vêtements résistant à la corrosion. Dégagement de poussières: protection de la tête/du cou. Dégagement de poussières: vêtements anti-poussières		

Protection des voies respiratoires:		
Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P3. Dégagement massif de poussières: appareil respiratoire autonome		

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Matière solide cristalline. Aiguilles.
Masse moléculaire	: 94,11 g/mol
Couleur	: Produit pur: incolore à blanc. Exposé à l'air: rose à brun.
Odeur	: Odeur irritante/piquante. Odeur douce. Odeur aromatique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 6
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: < 0,03

# Phénol t.p.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Point de fusion	: 40,9 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 181,9 °C (1013 hPa)
Point d'éclair	: 81 °C (Coupelle fermée, 1013 hPa)
Température critique	: 421 °C
Température d'auto-inflammation	: 715 °C (1013 hPa)
Température de décomposition	: 800 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 0,2 hPa (20 °C)
Pression de vapeur à 50 °C	: 3,3 hPa
Pression critique	: 61286 hPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Sans objet
Densité relative	: 1,07 (20 °C)
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: 1
Masse volumique	: 1070 kg/m³
Solubilité	: Modérément soluble dans l'eau. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans le méthanol. Soluble dans l'éther. Soluble dans l'acétone. Soluble dans le chloroforme. Soluble dans le tétrachlorométhane. Soluble dans l'acide acétique. Soluble dans le disulfure de carbone. Soluble dans une solution d'hydroxyde de sodium. Soluble dans le glycérol. Soluble dans les acides. Soluble dans les hydrocarbures halogénés. Soluble dans le diméthylsulfoxyde. Soluble dans le diméthylformamide. Soluble dans les huiles/graisses. Eau: 8,4 g/100ml (20 °C) Ethanol: > 10 g/100ml Acétone: complète
Log Pow	: 1,47 (Valeur expérimentale, Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 117, 30 °C)
Viscosité, cinématique	: 3,832 mm²/s
Viscosité, dynamique	: 4,1 mPa.s (45 °C)
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: 1,3 - 9,5 vol % 50 - 370 g/m³
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: 1,3 vol %
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: 9,5 vol %

### 9.2. Autres informations

Energie minimale d'ignition	: 0,25 mJ (100kPa)
Conductivité	: > 1 µS/m
Concentration de saturation	: 0,77 g/m³
Teneur en COV	: 100 %
Autres propriétés	: Hygroscopique. Réaction acide.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Se décompose lentement en présence d'air. Réagit violemment avec les oxydants (forts): risque d'incendie/explosion (accru). Réaction violente à explosive avec nombre de composés, p.ex.: avec (certains) acides/(certaines) bases. Réagit suite à une montée en température avec (certains) métaux.

### 10.2. Stabilité chimique

Hygroscopique. Se décolore sous l'action de la lumière. Se décolore en présence d'air.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

A température très élevée: se décompose: libération de gaz/vapeurs facilement inflammables (hydrogène).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Oral: Toxique en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Cutané: Toxique par contact cutané.
Toxicité aiguë (inhalation)	: Inhalation: Toxique par inhalation.

# Phénol t.p.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Phénol t.p. (108-95-2)	
DL50 orale rat	650 mg/kg (OCDE 401 : Toxicité orale aiguë, Rat, Mâle, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée rat	660 mg/kg (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, 24 h, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Dermal)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 0,9 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 403, 8 h, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Inhalation (aérosol))
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. pH: 6
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite pH: 6
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux central, Peau, foie, reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Non classé

Phénol t.p. (108-95-2)	
Viscosité, cinématique	3,832 mm²/s
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Produit des effets sur le système nerveux. Toxique en cas d'ingestion. Bloque l'absorption d'oxygène si ingéré. Toxique par contact cutané. Provoque des brûlures de la peau. Toxique par inhalation. Irrite fortement les voies respiratoires. Provoque de graves lésions des yeux. Attention! La substance est absorbée par la peau.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.
Ecologie - air	: Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014). Photolyse dans l'air. Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009).
Ecologie - eau	: Toxique pour les crustacés. Nocif pour les crustacés, entraîne des effets à long terme. Toxique pour les poissons. Pollue les eaux souterraines. Inhibition de la boue activée. Ralentit la nitrification de la boue activée. Nocif pour les algues. Très toxique pour le plancton.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

Phénol t.p. (108-95-2)	
CL50 poisson 1	8,9 mg/l (US EPA, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
CE50 Daphnie 1	3,1 mg/l (US EPA, 48 h, Ceriodaphnia dubia, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Locomotion)
EC50 96h algae (1)	61,1 mg/l (US EPA, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Nombre de cellules)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Phénol t.p. (108-95-2)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Ralentit le processus de biodégradation dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau. Facilement biodégradable dans l'eau en milieu anaérobio.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,68 g O <sub>2</sub> /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,28 g O <sub>2</sub> /g substance
DThO	2,38 g O <sub>2</sub> /g substance
DBO (% de DThO)	0,71 (Valeur calculée)

# Phénol t.p.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Phénol t.p. (108-95-2)

BCF poissons 1	17,5 (OCDE 305, 3 h, Danio rerio, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Poids frais)
Log Pow	1,47 (Valeur expérimentale, Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 117, 30 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Phénol t.p. (108-95-2)

Tension de surface	0,0713 N/m (20 °C)
Log Koc	1,58 - 1,86 (log Koc, OCDE 121 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP), Valeur calculée)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Phénol t.p. (108-95-2)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Éliminer dans un incinérateur agréé pour solvants avec valorisation énergétique. Obtenir autoris. des autorités de contrôle de la pollution avant le rejet vers stations d'épuration des eaux usées.
---	---

Indications complémentaires

: Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014 et Règlement (UE) n° 2017/997.

Code catalogue européen des déchets (CED)

: 15 01 10\* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus  
07 06 04\* - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
1671	1671	1671	1671	1671
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Phénol solide	Phenol, solid	Phenol, solid	Phénol solide	Phénol solide
<b>Description document de transport</b>				
UN 1671 Phénol solide, 6.1, II, (D/E)	UN 1671 Phenol, solid, 6.1, II	UN 1671 Phenol, solid, 6.1, II	UN 1671 Phénol solide, 6.1, II	UN 1671 Phénol solide, 6.1, II
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
6.1	6.1	6.1	6.1	6.1

# Phénol t.p.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 14.4. Groupe d'emballage

II	II	II	II	II
----	----	----	----	----

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
--------------------------------------	--	--------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

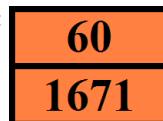
#### Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Soumis aux dispositions

Code de classification (ADR) : T2

Danger n° (code Kemler) : 60

Panneaux oranges



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E

Code EAC : 2X

#### Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Soumis aux dispositions

N° FS (Feu) : F-A

N° FS (Déversement) : S-A

#### Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Soumis aux dispositions

#### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : T2

#### Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID) : Soumis aux dispositions

Code de classification (RID) : T2

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Phénol t.p. n'est pas sur la liste Candidate REACH

Phénol t.p. n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 100 %

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 2, Présente un danger pour l'eau (Classification selon la AwSV; N° ID 170)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

TA Luft (directive technique de protection de l'air) : 5.2.5 Substances organiques. Classe I

##### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée

# Phénol t.p.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid	: La substance n'est pas listée
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling	: La substance n'est pas listée
<b>Danemark</b>	
Classe de danger d'incendie	: Classe III-1
Unité de stockage	: 50 litre
Remarques concernant la classification	: Inflammable d'après le ministère de la Justice danois; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies
Réglementations nationales danoises	: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci Les exigences des Autorités danoises pour l'environnement de travail relatives à l'utilisation de carcinogènes dans le cadre professionnel doivent être respectées lors de l'utilisation et de l'élimination

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Muta. 2	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

SDS Zonder Big

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit